

Plan d'études cadre Master 2017
Filière de formation
en Ostéopathie

de la Haute école spécialisée de
Suisse occidentale

Le présent plan d'études cadre est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

Adopté par décision n° R 2017/23/57 du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 11 juillet 2017.

Table des matières

Préambule	3
La filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie	4
1. Fiche signalétique.....	4
2. Présentation de la profession	5
3. Concept de la filière.....	6
3.1 Référentiels de compétences	7
3.1.1 Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé en fin de formation .	7
3.1.2 Référentiel de compétences spécifiques	9
3.2 Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement	11
3.3 Principes pédagogiques et didactiques.....	11
3.4 Recommandations concernant les approches évaluatives	12
3.5 Les axes de formation	12
3.6 Formation clinique	14
3.7 Travail de master	15
4. Structure des études	15
4.1 Organisation modulaire	16
4.2 Catégorisation des modules.....	16
5. Mobilité et internationalisation	16
5.1 Organisation de la mobilité	16
5.2 Contexte international de la filière.....	17
5.3 Compétences linguistiques	17
6. Démarche qualité	17
7. Références	18

Préambule

Le plan d'études présente le cadre général de la formation bachelor et master of Science des filières du domaine Santé de la HES-SO. Il définit le cadre minimum commun et formule des recommandations pour l'élaboration des programmes de formation. Dans ce sens, il sert de guide aux écoles pour construire les programmes de formation tout en leur permettant de s'appuyer sur leurs particularités et leurs ressources spécifiques.

Les plans d'études cadres des filières du domaine Santé de la HES-SO découlent du cadre normatif de la HES-SO notamment le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO¹. Les plans d'études cadres sont complétés par des règlements de filière et des dispositions d'application qui déclinent plus précisément les modalités de validation des modules, de promotion et d'obtention du diplôme.

¹ Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

La filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie

1. Fiche signalétique

Nom : Ostéopathie

Titre : Master of Science HES-SO en Ostéopathie

Domaine d'études : Santé

Profil : Filière d'études généraliste en Ostéopathie

Positionnement : Filière d'études positionnée au niveau HES uniquement, pour toute la Suisse : une des sept filières d'études du domaine Santé de la HES-SO, la seule à avoir un profil professionnalisant au niveau master.

Type : Filière d'études à temps partiel selon critères HES-SO

Durée : 4 semestres au minimum et 6 semestres au maximum

Langue : Formation bilingue : français et allemand, certains enseignements peuvent être dispensés en anglais

Crédits : 90 ECTS

Concept de formation : La formation s'appuie sur :

- un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles : expert-e en ostéopathie, communicateur ou communicatrice, collaborateur ou collaboratrice, manager, promoteur ou promotrice de la santé, apprenant-e, formateur ou formatrice et professionnel-le ;
- le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé de 2007 qui définit le profil de formation et intègre les éléments du cadre de qualification au sens du niveau de formation;
- le Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie et les compétences qui y sont rattachées.
- des contenus issus des savoirs scientifiques (disciplinaires et contributifs) et sur des savoirs professionnels ;
- Benchmarks for training in osteopathy (W.H.O. 2010) ;
- ateliers pratiques ; stages d'observation ; formation clinique (stages) ;
- un travail de master qui vise une production scientifique, une formation personnelle théorique et d'ordre méthodologique.

Lieu de formation : La filière d'études est offerte par la HES-SO par la haute école :

- Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR

2. Présentation de la profession

L'ostéopathie est une profession de la santé dont les méthodes de traitement, basées sur des techniques manuelles, sont à la fois préventives et curatives. En s'appuyant sur le concept que l'organisme est un tout et que la santé passe par l'équilibre fonctionnel de l'ensemble des structures qui composent le corps humain, l'ostéopathie englobe toutes les techniques de diagnostic et de manipulation thérapeutique visant la découverte, le traitement et la prévention des lésions ostéopathiques, c'est-à-dire des modifications de l'état de la structure (anatomique), réversible en cas de traitement approprié. Elle propose une approche manuelle des dysfonctions ou troubles somatiques et ceci dans une perspective intégrative de l'étude des symptômes, des signes cliniques, et du jugement propre de la/du clinicien-ne. La finalité du traitement ostéopathique passe non seulement par les manipulations ou ajustements qui reposent sur une connaissance fine de l'anatomie et de la biomécanique et qui nécessite des gestes précis et rigoureux ; mais aussi par la dimension relationnelle, à savoir l'écoute de la parole de la/du patient-e, la prise en considération de ses habitudes de vie et de son état global.

Historique et perspectives

En 1874 Andrew Taylor Still établit les principes de l'ostéopathie basés sur sa parfaite connaissance de l'anatomie et la physiologie du corps humain. Il s'installa à Kirksville dans le Missouri (USA), abandonna la médecine allopathique pour se consacrer à sa démarche ostéopathique. Depuis lors, l'ostéopathie a considérablement évolué pour devenir une profession de la santé à part entière basée sur les trois principes que le corps humain est un tout, qu'il a une capacité naturelle à l'auto-guérison et que la fonction et la structure sont interdépendantes. Des années 1960 à aujourd'hui, l'ostéopathie s'est surtout développée selon une pratique empirique.

Actuellement, un examen intercantonal organisé par la CDS pour l'ensemble de la Suisse garantit, de manière unifiée, la qualité des aptitudes professionnelles et cliniques des ostéopathes. Le diplôme Master of Science HES-SO en Ostéopathie correspond à la deuxième partie de cet examen.

Le titre d'ostéopathe CDS permettant l'accès à la pratique indépendante ou salariée est réglé par les lois cantonales sur la santé. Les prestations d'ostéopathie sont à charge des assurances complémentaires dont les modalités de remboursement sont variables. Les ostéopathes ont l'obligation de maintenir leurs connaissances à jour si elles/ils sont membres de la Fédération Suisse des Ostéopathes et/ou si elles/ils sont reconnu-e-s par le Registre de Médecine Empirique (RME).

Champ d'application de l'ostéopathie

L'utilisation courante de l'ostéopathie par les patient-e-s a considérablement renforcé cette approche depuis quelques années. Elles/ils consultent le plus souvent en raison de troubles de l'appareil locomoteur, mais aussi des systèmes ORL, digestif, urinaire, gynécologique ou nerveux (liste non exhaustive). L'ostéopathe est un-e praticien-ne de premier recours (consultation directe, autrement dit ne nécessitant pas de passer par un médecin qui fournisse une ordonnance pour consulter un-e ostéopathe). Elle/Il établit un diagnostic d'exclusion lorsqu'elle/il identifie des pathologies dont la thérapeutique nécessite une intervention médicale. L'ostéopathe participe ainsi efficacement à l'orientation des patient-e-s en les adressant, selon leurs symptômes ou leurs troubles, à des spécialistes, médecins ou thérapeutes, qui peuvent répondre à leur problématique.

Environnement de la pratique professionnelle

L'activité professionnelle des ostéopathes est exercée ou sera exercée en premier lieu dans le domaine clinique, soit en :

- cabinet d'ostéopathie indépendant ;
- cabinet collectif (éventuellement avec d'autres professionnel-le-s de la santé) ;
- centre de santé, réseau de médecins ;
- Institutions sanitaires telles qu'hôpitaux, cliniques de réadaptation, établissements médico-sociaux ;
- Services de soins ambulatoires tels que services de soins à domicile ou polycliniques ;
- activité de conseil au service des médecins, de compagnies d'assurances, etc. ;
- départements médicaux au sein d'associations (en particulier sportives).

D'autres champs d'activité peuvent se déployer dans des domaines connexes, tels que la promotion de la santé et la prévention, la formation d'adultes, les associations spécialisées, les organisations de santé au niveau national, dans l'enseignement et la recherche, notamment auprès des hautes écoles spécialisées.

3. Concept de la filière

La filière de formation Master of Science HES-SO en Ostéopathie est organisée selon le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch.HS)² et s'appuie sur les champs d'exercice de l'ostéopathie, le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles. Après achèvement de la formation master, les ostéopathes sont en mesure³ :

- d'exercer leur activité de manière autonome, responsable et interdisciplinaire selon les connaissances les plus récentes de la science et de la technique, de même qu'en tenant compte des aspects tant éthiques qu'économiques ;
- d'analyser, d'évaluer de manière critique et de mettre en œuvre les informations et les résultats de recherche issus de leur domaine ;
- de communiquer de manière objective et ciblée avec leur patiente et toute autre personne impliquée, en particulier sur les résultats obtenus et leur interprétation ;
- de prendre en charge les patient-e-s en collaboration avec d'autres professionnel-le-s ;
- de prendre en considération les compétences d'autres professions de santé reconnues ;
- de mettre en pratique leurs connaissances des bases légales du domaine de la santé ;
- de reconnaître et de respecter les limites du traitement ostéopathique.

² Le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS, décrit et définit les niveaux de formation et les qualifications acquises au sein du système d'enseignement supérieur suisse. Voir :

<https://www.swissuniversities.ch/fr/espace-des-hautes-ecoles/cadre-de-qualifications-nqfch-hs/>

³ Règlement de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) concernant l'examen intercantonal pour ostéopathes en Suisse. Voir :

http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/gesundheitsberufe/osteopathie/reglement-f-23_11_2006_akt22_11_2012.pdf

Elles/Ils sont en particulier aptes à :

- recueillir une anamnèse ;
- effectuer un examen clinique ;
- reconnaître les tableaux cliniques dressés dans d'autres branches apparentées ;
- poser sur cette base un diagnostic différentiel permettant de se déterminer sur la prise en charge du traitement ostéopathique ou sur le transfert de la/du patient-e vers un médecin pour y recevoir un traitement ou des examens supplémentaires ;
- traiter les affections et les maladies relevant de leur champ d'activité professionnelle.

Les étudiant-e-s accomplissant la filière de master possèdent les connaissances indispensables à l'exercice de la profession sur les structures fondamentales et les mécanismes de fonctionnement du corps humain, du niveau moléculaire jusqu'à l'organisme entier, dans toutes les phases de développement, en couvrant tout l'éventail de l'évolution, de l'état sain à l'état morbide de façon efficace et effective, selon une pratique fondée sur l'expérience clinique (Evidence based Practice). Elles/Ils disposent en outre de connaissances épistémologiques transférables à leur pratique en tant qu'ostéopathes et sont capables de mettre en route des projets de recherche, de participer à des projets de recherche et d'agir en vue de la diffusion de résultats de recherche pertinents.

Le domaine Santé de la HES-SO porte une attention toute particulière à la formation interprofessionnelle compte tenu du contexte et des évolutions prévisibles des champs socio-sanitaires. Il s'appuie sur les travaux réalisés par le Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC) en termes de définition de la collaboration interprofessionnelle et de référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalisme.

Les compétences en rapport avec la collaboration interprofessionnelle sont déclinées essentiellement dans les deux rôles de communicateur ou communicatrice et de collaborateur ou collaboratrice. Afin de tenir compte des parcours antérieurs des étudiant-e-s et de leurs expériences, les compétences en lien avec la collaboration interprofessionnelle seront développées durant les deux années de formation du master.

Au niveau international, la filière s'appuie sur la référence normative établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)⁴.

La filière défend également les valeurs de la profession prônées par la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO) et promeut le respect du Code déontologique de la FSO pour la profession d'ostéopathe qui définit les normes de conduite déontologique à respecter⁵.

3.1 Référentiels de compétences

3.1.1 Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé en fin de formation

Les référentiels de compétences des filières du domaine Santé ont été définis par la KFH⁶. Les étudiant-e-s disposent, au terme de leur formation, d'une part des compétences génériques valables pour toutes les professions de la santé de niveau HES et d'autre part des compétences spécifiques à leur profession.

⁴ WHO/OMS (Organisation mondiale de la Santé), Benchmarks for training in traditional / complementary and alternative medicine : Benchmarks for Training in Osteopathy. Genève 2010

⁵ Voir : Code de déontologie de la FSO-SVO : <http://osteopathes-suisse.ch/fso/fr/documents/90/download>

⁶ Compétences finales pour les professions de la santé HES : rapport final (2009). Voir : https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/2_Compétences_finales_pour_les_professions_de_la_santé_HES_annexe.pdf

Les compétences génériques des professions de la santé HES ont été réparties en quatre catégories :

- a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
 - Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
 - Elles/Ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
 - Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
 - Elles/Ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence-Based Practice.
 - Elles/Ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
 - Elles/Ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
 - Elles/Ils sont capables d'être des acteurs et actrices du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.
- c. Un comportement professionnel et responsable
 - Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
 - Elles/Ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
 - Elles/Ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
 - Elles/Ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
 - Elles/Ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter
 - Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs et actrices du système de soins.
 - Elles/Ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
 - Elles/Ils sont à même de présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris-es par les autres et elles/ils connaissent des instruments eHealth pour la gestion des patient-e-s et des soins.

3.1.2 Référentiel de compétences spécifiques

Le référentiel de compétences permet de préciser le concept de la filière tel que présenté ci-dessus.

En complément des compétences génériques communes à toutes/tous les professionnel-le-s de la santé présentées ci-dessus, il définit 7 rôles puis les décline en compétences attendues en fin de formation Master of Science HES-SO en Ostéopathie⁷.

A. Rôle d'expert-e⁸ en ostéopathie

En tant qu'expert-e-s en ostéopathie, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie effectuent les activités liées à leur profession, assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilité-e-s à expliciter un jugement professionnel.

Compétence Am1⁹ : Poser un diagnostic différentiel ou d'exclusion avant de poser un diagnostic ostéopathique en tant qu'expert-e des troubles fonctionnels de l'organisme.

Compétence Am2 : Préserver la sécurité de la/du patient-e en mettant en place un axe thérapeutique adapté à la/au patient-e et respectueux du concept ostéopathique.

Compétence Am3 : Traiter les différentes lésions ostéopathiques mises en évidence dans une vision globale de la personne afin de traiter ses troubles fonctionnels.

B. Rôle de communicateur ou communicatrice

En tant que communicateurs et communicatrices, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie facilitent les relations et le rapport de confiance avec les personnes et transmettent des informations pertinentes.

Compétence Bm1 : Communiquer et orienter les patient-e-s sur les différentes options thérapeutiques les plus adaptées dans un souci de prise en charge optimale.

Compétence Bm2 : Utiliser un langage scientifique commun sur le plan interdisciplinaire et interprofessionnel.

Compétence Bm3 : Communiquer les résultats de la recherche en ostéopathie aux professionnel-le-s concerné-e-s afin d'optimiser le savoir et la pratique professionnelle.

C. Rôle de collaborateur ou collaboratrice

En tant que collaborateurs et collaboratrices, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Compétence Cm1 : Collaborer et déléguer, tant sur un plan interdisciplinaire qu'interprofessionnel, en tenant compte des limites de compétences de chacun-e.

Compétence Cm2 : Analyser des problèmes sur le plan interprofessionnel et interdisciplinaire et contribuer à leur résolution en collaboration avec des professionnel-le-s des domaines apparentés.

Compétence Cm3 : Intégrer les résultats des projets novateurs afin de développer les approches multidisciplinaires dans un souci de qualité de soins optimale pour la/le patient-e.

Compétence Cm4 : S'intégrer dans une équipe interdisciplinaire ou interprofessionnelle et contribuer activement à la construction de l'esprit d'équipe.

⁷ Voir : <http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/Themen/Gesundheitsberufe/Osteopathie/Zielkatalog-def-f.pdf> et http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/Themen/Gesundheitsberufe/Osteopathie/Reglement--f-23_11_2006_akt22_11_2012.pdf

⁸ « La notion d'expert-e utilisée ici reflète la fonction et le positionnement de la profession dans le contexte social et dans celui de la politique de santé. Un-e professionnel-le devient « expert-e en ... » dès que ses connaissances professionnelles lui permettent de formuler un jugement indépendant propre à son champ disciplinaire ». Projet Compétences finales pour les professions de la santé, p. 21

⁹ La lettre majuscule renvoie au rôle, la lettre minuscule « m » au niveau master, le numéro aux compétences liées au rôle.

D. Rôle de manager

En tant que managers, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur propre carrière professionnelle.

Compétence Dm1 : Gérer une unité de soin ostéopathique et/ou une équipe thérapeutique dans un cabinet.

Compétence Dm2 : Connaître les dispositions légales auxquelles est soumis l'exercice de l'ostéopathie et les règles en matière d'autorisation de pratique et d'installation et d'exploitation d'un cabinet.

Compétence Dm3 : Elaborer et superviser la mise en œuvre du système qualité et des procédures d'assurance qualité d'une unité de soins et/ou d'un cabinet privé.

E. Rôle de promoteur ou promotrice de la santé

En tant que promoteurs et promotrices de la santé, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie s'appuient sur leur expertise et leur influence pour promouvoir la santé et le mieux-être des patient-e-s et des collectivités.

Compétence Em1 : Prodiguer des conseils productifs, efficaces, réalistes et adaptés afin de consolider ou d'améliorer l'hygiène de vie de la/du patient-e et son intégrité structurelle.

Compétence Em2 : Appliquer des stratégies de promotion de la santé et de prévention de la maladie pour les patient-e-s ou les familles.

Compétence Em3 : Utiliser les résultats de la recherche les plus récents afin d'améliorer la santé des patient-e-s.

F. Rôle d'apprenant-e et formateur ou formatrice

En tant qu'apprenant-e-s et formateurs ou formatrices, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes.

Compétence Fm1 : Participer à des projets de recherche dirigés vers la pratique professionnelle.

Compétence Fm2 : Améliorer son savoir en mettant en œuvre une stratégie personnelle pour la formation continue et l'apprentissage tout au long de la vie.

Compétence Fm3 : Utiliser les outils pédagogiques enseignés dans un but réflexif pour l'évaluation des ostéopathes-assistant-e-s (période d'assistantat).

G. Rôle de professionnel-le

En tant que professionnel-le-s, les diplômé-e-s Master of Science HES-SO en Ostéopathie s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la personne et de la société, ainsi que pour une pratique respectueuse de l'éthique et un engagement envers leur propre santé.

Compétence Gm1 : Respecter, dans sa pratique professionnelle, les principes éthiques et déontologiques envers les patient-e-s et leurs proches ainsi qu'avec les collègues et la société.

Compétence Gm2 : Analyser et évaluer des problèmes liés à la pratique clinique en proposant des solutions pertinentes qui répondent aux besoins et attentes de la société.

Compétence Gm3 : Participer à faire évoluer la profession d'ostéopathe en fonction des besoins et attentes des patient-e-s et de l'évolution de la société dans le but de maintenir le leadership dans le domaine d'expertise ostéopathique.

3.2 Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement

La pratique factuelle en ostéopathie - Evidence Based Practice (EBP)

La formation vise le développement d'une pratique fondée sur les résultats de recherche. Elle s'attache à stimuler le questionnement et la construction de la connaissance par l'étudiant-e, et à la/le préparer à intégrer la culture scientifique dans la conceptualisation de sa pratique, une pratique qui tienne compte des meilleures preuves disponibles. Au niveau master, les résultats de recherche seront interrogés et confrontés aux situations cliniques afin de les intégrer à l'expérience clinique et aux valeurs de la/du patient-e dans un processus de décision assurant un équilibre entre ces trois facteurs au sens complet de la pratique basée sur les faits (Evidence Based Practice).

Le travail de master permet aux étudiant-e-s d'attester leur sens critique et leur habilité à intégrer la culture scientifique dans la conceptualisation de leur pratique. Elles/Ils doivent illustrer leur capacité à transférer les connaissances scientifiques dans la pratique quotidienne et de mettre en avant leur capacité d'assumer leur responsabilité dans le domaine de la santé publique. Le travail de master vise également à renforcer leurs compétences de communication avec d'autres disciplines, leurs compétences de synthèse et leur capacité de gestion de projet et de travail en groupe.

Les enseignant-e-s utilisent les données scientifiques les plus pertinentes et les plus récentes dans leur domaine de spécialité pour la préparation de leurs enseignements. Les choix didactiques reposent sur les résultats de recherche en sciences de l'éducation (en particulier formation d'adulte, didactique professionnelle, pédagogie universitaire).

3.3 Principes pédagogiques et didactiques

La filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie valide son approche pédagogique par le cadre défini par le domaine Santé de la HES-SO, la Best Practice de la KFH (Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses), le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé), un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles ainsi que les Benchmarks for training in Osteopathy de la WHO (World Health Organisation 2010).

En matière d'approches pédagogiques, les évidences montrent que certaines approches sont plus propices au développement des compétences et de l'autonomie des étudiant-e-s. Les modalités pédagogiques suivantes devraient être privilégiées dans le programme de la filière, à savoir notamment (liste non exhaustive) :

- apprentissage par problèmes ;
- formation Clinique (stages);
- authenticité et contextualisation des situations d'apprentissage ;
- apprentissage par raisonnement clinique ou par situations ;
- ateliers pratiques et simulation ;
- développement de projets intégrateurs ;
- apprentissage autonome (e-learning, blended learning) ;
- séminaires ;
- journal club ;
- modules en auditeur libre ;
- congrès.

Ces approches privilégient l'intégration des connaissances existantes et permettent à l'étudiant-e le développement de l'autonomie et l'encouragement à exercer sa responsabilité pour son parcours de formation.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme)¹⁰, ce qui implique d'enseigner à l'étudiant-e le caractère éphémère des connaissances qu'elle/il acquiert, de lui faire prendre conscience de sa responsabilité dans l'actualisation de ses connaissances et de l'outiller pour continuer à apprendre (apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, construire de nouvelles connaissances...).

3.4 Recommandations concernant les approches évaluatives

Dans une approche compétences, le dispositif d'évaluation vise à rendre compte du niveau de compétence de l'étudiant-e et implique d'inférer ce dernier ou cette dernière, à partir d'indicateurs fiables et valides ; on parle dès lors de l'évaluation en situation authentique, à savoir « le recours à des moyens d'évaluation qui s'apparentent à la réalité ». L'évaluation en situation authentique :

- est réaliste ;
- favorise le jugement et l'innovation ;
- demande aux étudiant-e-s d'accomplir une réalisation plutôt que de simplement dire, répéter ou reproduire ;
- simule le contexte d'une situation de travail ;
- propose des tâches complexes ;
- favorise la consultation, la rétroaction et l'amélioration.

Ceci sans négliger l'importance de maintenir une évaluation des connaissances, ressources indispensables au développement des compétences.

Il est possible d'évaluer le développement des compétences grâce à certains types d'épreuves qui doivent être introduits dans les programmes, comme, par exemple :

- ECOS (examen clinique objectif structuré) ;
- portfolio ou dossier d'apprentissage ;
- projet individuel et projet de groupe (disciplinaire et interdisciplinaire) ;
- rédaction d'un texte à caractère réel (article par exemple).

3.5 Les axes de formation

La formation est articulée selon plusieurs axes durant le master. Ils sont inspirés des benchmarks of training in osteopathy (W.H.O., 2010) et des contenus issus du Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (2007) et du référentiel de compétences décliné en 7 rôles. Ils contribuent au développement des compétences.

La répartition des crédits ECTS se réalise dans différentes organisations modulaires :

- formation clinique (stages) et interprofessionnalité: 30 crédits ECTS ;
- synthèses ostéopathiques et sémiologiques : min. 30 crédits ECTS ;
- travail de master : 30 crédits ECTS.

¹⁰ Voir à ce sujet le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm

Formation clinique et interprofessionnalité (30 crédits ECTS)

Les 30 crédits ECTS sont répartis en 3 périodes de formation clinique de 6 semaines chacune, y compris un stage d'observation de 3 semaines. Elles auront lieu en institutions médicalisées ainsi que dans des cliniques et dans des cabinets privés. Elles seront encadrées par des ostéopathes diplômé-e-s CDS et formé-e-s pour l'encadrement des étudiant-e-s (personne de référence). Le stage de 3 semaines sera un stage d'observation dans différents services (rhumatologie, urgences, neurologie, etc...) afin de confronter l'étudiant-e au premier recours et à la pose d'un diagnostic.

Formation clinique	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Poser un diagnostic différentiel ou d'exclusion avant de poser un diagnostic ostéopathique afin d'utiliser à bon escient le traitement ostéopathique.• Communiquer de manière précise et adaptée avec les patient-e-s et avec les autres professionnel-le-s de la santé et de la médecine sur les champs d'application et d'exclusion du traitement ostéopathique.• S'intégrer dans une équipe multidisciplinaire et multiprofessionnelle pour amener l'approche ostéopathique.• Savoir déléguer un-e patient-e à la/au professionnel-le de la santé adapté-e au profil diagnostique.• Connaitre l'organisation et la gestion d'un cabinet de soins ou d'une unité de soins ostéopathique.
Contenus	Stages d'observation et de pratique clinique en institution médicalisée ou cabinet privé d'ostéopathie.
Durée	30 ECTS
Evaluation	Rapport fait par la personne de référence ; Portfolio individuel

Synthèses ostéopathiques et sémiologiques (min. 25 crédits ECTS)

Les synthèses ostéopathiques et sémiologiques sont réparties en 6 modules de 5 crédits ECTS et sont rattachées à l'intégration des savoir-faire ostéopathiques et diagnostiques (dans le cadre des synthèses, 5 ECTS sont libres pour la première itération afin de garder une marge de manœuvre sur la construction du cursus).

Synthèses ostéopathiques et sémiologiques	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Construire et justifier un traitement ostéopathique.• Argumenter la prise en charge d'un-e patient-e présentant une symptomatologie « orange flag ».• Formuler de manière adaptée les risques encourus lors d'un traitement ostéopathique.• Pratiquer avec assurance et précision les techniques ostéopathiques, y compris les techniques HVLA dans un protocole de traitement.• Evaluer sa prise en charge thérapeutique, y compris les techniques HVLA dans un protocole de traitement.
Contenus	Synthèses sémiologiques Synthèses ostéopathie structurelle Synthèses ostéopathie viscérale Synthèses ostéopathie crânienne
Durée	30 ECTS
Evaluation	Examens pratiques (ECOS) ; examens écrits

Travail de master (master thesis) (30 crédits ECTS)

Le travail de master est réparti sur 30 crédits ECTS et est consacré à un travail de recherche d'un sujet en rapport avec l'ostéopathie.

Travail de master	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Développer le sens critique et l'habilité à transférer les résultats de la recherche dans la pratique clinique.• Gérer un projet en groupe• Renforcement de la communication interdisciplinaire, diffuser les résultats dans la communauté scientifique, la profession et au grand public.
Contenus	Travail de recherche sur un thème défini spécifique à l'ostéopathie et qui peut être en lien avec d'autres professions du domaine Santé.
Durée	30 ECTS
Evaluation	Examen écrit ; protocole, travail écrit et soutenance devant un jury du travail de recherche ; portfolio.

3.6 Formation clinique

Alternance

L'école et les milieux de pratique professionnelle sont des lieux de formation qui contribuent conjointement au développement des compétences. La vision de l'alternance retenue est un principe général d'organisation de la formation qui consiste à formaliser les allers-retours entre des contextes de transmission et des contextes de production ainsi que les transitions entre des dispositifs de formation variés comme, par exemple, des cours magistraux, des ateliers de technologie, des études de cas, des séminaires d'analyse de situation, des séminaires d'analyse de pratique, des ateliers de simulation, des laboratoires d'habiletés cliniques (skills labs), des activités de réflexion dans et sur l'action, etc. et la pratique professionnelle.

Préparation aux périodes de formation clinique

Les étudiant-e-s se préparent spécifiquement pour chaque période de formation en se référant à l'offre de formation pratique du lieu dans lequel se déroule le stage. Elles/Ils formulent des objectifs individualisés en fonction du contexte du stage, de leur niveau de formation, de leur parcours de formation clinique et des ressources développées ou encore à développer.

Intégration

Les expériences réalisées durant la formation clinique sont exploitées afin de favoriser la réflexion dans et sur la pratique. Le travail personnel de l'étudiant-e durant la période de formation clinique est un des moyens qui lui permet d'articuler expériences en situation professionnelle et connaissances. D'autre part, après chaque période de formation clinique et pour développer une posture réflexive, l'étudiant-e réalise un bilan de ses apprentissages et anticipe les situations professionnelles dans lesquelles les ressources développées pourront être mobilisées (portfolio).

3.7 Travail de master

Le travail scientifique ou travail de master est réparti sur 30 crédits ECTS et est consacré à un travail de recherche d'un sujet en rapport avec l'ostéopathie.

Les compétences acquises au niveau bachelor sont approfondies au niveau théorique afin de permettre un transfert vers la pratique clinique et de développer un sens critique permettant de juger de la qualité et de la pertinence des conclusions des recherches. Durant le cursus master, 5 crédits ECTS sont alloués à l'approfondissement des connaissances théoriques en rapport avec la recherche (épidémiologie, méthodologie et statistiques appliquées). Cinq crédits supplémentaires sont consacrés en dernière année à la formation dans le domaine en lien avec le travail de master (séminaire, journal club, modules en auditeur libre, méthodologie avancée, summer camp, congrès, etc.). Le programme de formation sur ces crédits est planifié et choisi par l'étudiant-e. Le travail de master lui-même représente 20 crédits ECTS. Il est réalisé sous la supervision d'un directeur ou d'une directrice de thèse et d'un superviseur ou d'une superviseuse interne (membre du corps professoral de la filière ou de la Ra&D de l'école). La thèse est individuelle mais la thématique est traitée par un groupe d'étudiant-e-s (3-5 individus). Les thématiques sont proposées d'avance par les professeur-e-s (internes et externes) et les professionnel-le-s impliqué-e-s dans la recherche. Elles sont avalisées par le directeur ou la directrice de thèse. Le travail interdisciplinaire avec des étudiant-e-s master d'autres domaines de santé est privilégié.

Le travail de master comporte quatre types d'appréciations : l'évaluation du protocole (20%), l'appréciation du travail écrit (50%) et de la présentation orale (10%), du rapport de participation au travail de groupe (10%), et de la pertinence des choix de formation (10%).

4. Structure des études

Le master est organisé sur deux ans (90 crédits ECTS) et comprend 4 semestres.

Le semestre d'automne se déroule de la semaine 38 à la semaine 7 et comprend deux semaines de vacances à Noël et une semaine sans enseignement (semaine 43). Le semestre de printemps se déroule de la semaine 8 à la semaine 37 et comprend une semaine de vacances à Pâques (selon le calendrier).

Les semaines de cours alternent les cours magistraux et encadrés, les cours pratiques et le self-learning afin de permettre aux étudiant-e-s d'intégrer les connaissances et les compétences visées.

Les semaines 35 et 36 sont consacrées aux remédiations et aux répétitions afin de permettre aux étudiant-e-s n'ayant pas validé tous leurs modules de le faire avant le début de l'année académique suivante.

Le calendrier académique est présenté ci-dessous et suit les directives HES-SO :



Master of Science HES-SO en Ostéopathie



Semaine / Woche	Semestre d'automne / Herbstsemester										Semestre de printemps/ Frühlingssemester																																												
	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37			
1A MSc Ost																																																							
2A MSc Ost																																																							

 Vacances / Ferien
 Formation à l'école (Théorie et ateliers pratiques) / Ausbildung in der Schule (Theorie und praktische Workshops)
 Sessions d'examen / Prüfungssession
 Sans cours ou intersemestre / Ohne Unterricht oder Intersemester

4.1 Organisation modulaire

La taille des modules est fixée à 5 crédits ECTS pour la formation (théorie et clinique), à l'exception du module de travail de master qui vaut 30 crédits ECTS.

L'articulation des modules durant les deux années du master suit d'une part des connaissances à acquérir selon le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (2007)¹¹ mais aussi, d'autre part, des compétences visées à la fin du master selon le référentiel des compétences tel qu'édicte dans ce plan d'études cadre.

4.2 Catégorisation des modules

La filière n'a retenu que des modules de type « Core course¹² », compte tenu du choix de l'approche par compétences. De par le côté généraliste de la profession d'ostéopathe, seuls des modules obligatoires sont dispensés durant la formation.

Les objectifs visés et les compétences développées par un module se rapportent à un ou plusieurs rôles (voir référentiel de compétences).

5. Mobilité et internationalisation

La filière favorise la mobilité auprès d'universités ou d'écoles étrangères reconnues et vise à préparer les étudiant-e-s aux activités dans un contexte international. Le cursus applique le système ECTS (European Credit Transfer System) afin de faciliter la comparabilité des programmes d'études étrangers.

La mobilité vise à faciliter :

- la découverte et la confrontation à d'autres systèmes de santé et d'autres cultures ;
- l'élargissement des connaissances.

Les étudiant-e-s ont ainsi la possibilité de bénéficier de nouvelles expertises dans des domaines particuliers de la santé durant un semestre ou deux.

5.1 Organisation de la mobilité

La durée de l'échange est, en principe :

- d'un semestre ou une année ;
- dès le 1^{er} semestre de formation.

Un contrat d'études est établi pour chaque étudiant-e en mobilité.

¹¹ Voir : <http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/themen/gesundheitsberufe/osteopathie/zielkatalog-def-f.pdf>

¹² Best Practice KFH - Conception des filières bachelor et master modulaires à usage interne des HES (2011). Voir : https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/111214_Best_Practice_KFH_Conception_de_filieres_bachelor_et_master_modulaires.pdf

5.2 Contexte international de la filière

La filière dispose d'un plan d'études cadre structuré qui correspond à la mise en œuvre coordonnée de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées (Best Practice). Le plan d'études cadre s'inscrit dans un contexte national et international au travers des points suivants :

- prise en compte des recommandations internationales ;
- prise en compte de l'évolution des formations étrangères ;
- évaluation des prestations fournies par les étudiant-e-s au moyen d'un tableau de notation ECTS harmonisé et attestations remises aux étudiant-e-s sous la forme d'un relevé de notes (qualifications de A à F) ;
- obtention, pour chaque diplômé-e, du supplément au diplôme spécifiant les connaissances et compétences particulières acquises durant la formation ;
- reconnaissance des acquis de formation à l'étranger ou dans d'autres écoles de Suisse.

5.3 Compétences linguistiques

La filière Ostéopathie étant bilingue, la compétence linguistique minimale demandée pour s'y inscrire est le niveau B2. Dans la mesure du possible, les cours seront donnés de manière équilibrée entre un enseignement en allemand et un enseignement en français. Les examens peuvent être passés dans la langue maternelle de l'étudiant-e.

Sachant que la langue scientifique par excellence est l'anglais, des compétences linguistiques sont également demandées en anglais et devraient correspondre au niveau B2 du Portfolio européen des langues.

6. Démarche qualité

La filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie est intégrée dans le système qualité HES-SO.

L'assurance qualité doit faire entrer la filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des diplômes qu'elle délivre. En effet, les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) doivent donner lieu à des changements dans les formations pour que celles-ci soient plus en phase avec le monde qui les entoure et tout simplement que ces formations soient « de qualité ».

Les ajustements du programme de formation sont de la responsabilité de la filière qui, annuellement, à la lumière des évaluations des modules, des expériences des enseignant-e-s, des commentaires effectués par les étudiant-e-s ou les vacataires, envisage des ajouts ou des suppressions de contenus dans des modules, des adaptations des méthodes d'enseignement, des réorganisations de la succession des modules.

La filière Master of Science HES-SO en Ostéopathie va s'aligner sur la démarche qualité et d'évaluation actuellement travaillée par les dicastères Qualité et Enseignement de la HES-SO.

Les travaux menés par la filière en vue de son accréditation intégreront, dans une logique réflexive, des évaluations (tant internes qu'externes) lui permettant d'ajuster notamment les enseignements (compétences visées, contenus, articulation du programme, forme et méthodes d'enseignement, etc.). Pour cela, la filière travaillera avec le soutien des dicastères Qualité et Enseignement du Rectorat de la HES-SO.

7. Références

Allin-Pfister, A.C. (Dir). (2011). Le guide du formateur, une approche par compétences. Paris : Lamarre.

Benchmarks for training in Osteopathy, WHO (World Health Organisation), (2010)

Best Practice KFH - Conception des filières bachelor et master modulaires à usage interne des HES (2011).

https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Kammern/Kammer_FH/Best_practice/111214_Best_Practice_KFH_Conception_de_filieres_bachelor_et_master_modulaires.pdf

CAIPE (2002). Center for the advancement of Interprofessional Education. www.caipe.org.uk/about-us/defining-ipe

CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé), Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes (2006).

Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO), www.efo.eu (2014)

Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO), www.fso-svo.ch (2014)

Frank, JR. (réd.). 2005. Le Cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. L'excellence des normes, des médecins et des soins. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Lasnier, F. (2000). Réussir la formation par compétences. Montréal : Guérin.

Le Bouëdec, G. & Tomamichel, S. (2003). Former à la recherche en éducation et formation. Paris : L'Harmattan.

Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES. Berne : KFH

Mondoux, J. (2003). Agir en expert : un niveau à la base des formations de la Haute Ecole Spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). *Journal Dossier*, 1/2003. Berne : Croix-Rouge Suisse

Prégent, R., Bernard, H. & Kozanitis, A. (2009). Enseigner à l'université dans une approche- programme. Québec : Presses internationales Polytechnique.

Rapport du groupe thématique « interprofessionnalité », dialogue de la politique nationale de la Santé, Santé 2020, Office Fédéral de la Santé Publique

The Lancet - A Global Independent Commission. (2010). Health professionals for a new century: transforming education to strengthen health systems in an interdependent world. Vol 376, December 4, 2010.